



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Neuchâtel, le 22 janvier 2026

Assemblées citoyennes : un outil de démocratie de proximité renforcé en 2026

Nées en 2023 à la suite du processus de fusion des communes de Corcelles-Cormondrèche, Neuchâtel, Peseux et Valangin, les assemblées citoyennes poursuivent leur développement. Dès 2026, plusieurs nouveautés viendront renforcer leur efficacité, leur accessibilité et leur visibilité auprès de la population. Depuis le lancement, ce sont plus de 160 propositions qui ont été acceptées par les assemblées citoyennes dont près de 120 qui ont reçu une réponse ou qui ont d'ores et déjà été réalisées au profit des habitant-e-s.

Outil de démocratie de proximité inédit en Suisse sous cette forme, les assemblées citoyennes permettent à tou-te-s les habitant-e-s et de la Ville de Neuchâtel, sans distinction d'âge ou de statut civique, de s'impliquer directement dans la vie de leur quartier et de faire entendre leur voix. Chacune des sept assemblées de la commune se réunit deux fois par année et constitue un espace d'échange, de propositions et d'expérimentation démocratique.

Un cadre renouvelé et une participation facilitée

En 2026, après trois ans d'existence et le retour d'expérience qui en découle, les assemblées citoyennes évoluent avec une mise à jour du règlement. Ces adaptations visent à améliorer le fonctionnement des séances tout en préservant leur rôle de laboratoire de démocratie de proximité. Le nouveau règlement prévoit notamment un renouvellement partiel des bureaux, une limitation du nombre de mandats traités par séance ainsi qu'un élargissement des possibilités de participation. Les détails de ces modifications figurent dans le rapport de la Commission des assemblées citoyennes, adopté en 2025 par le Conseil général et disponible sur www.neuchatelville.ch/rapports.

Plus de proximité pour toucher davantage

Afin de renforcer l'ancrage local et de faciliter la participation, plusieurs assemblées se réuniront désormais dans des lieux plus proches du domicile des participant-e-s.



Pour l'assemblée Neuchâtel Nord par exemple, les séances se tiendront dans la nouvelle aula du collège des Parcs. Comme jusqu'ici, chacune des sept assemblées citoyennes tiendra deux séances par année, toujours à 19h30.

Une information centralisée et une visibilité accrue

Toutes les informations relatives aux assemblées citoyennes (dates, documents de séance et projets réalisés) sont désormais accessibles sur www.participons.ch, un site dédié à la participation citoyenne qui abrite aussi les projets lauréats du budget d'innovation collaborative et présente des associations de la commune. Par ailleurs, afin de stimuler la participation, un cahier spécial ainsi que des rappels de dates sont publiés cette semaine dans le journal N+, sur le site internet de la Ville et prochainement par le biais d'affichages publics. Enfin, ces derniers jours, l'ensemble des ménages de Neuchâtel a reçu une lettre personnalisée invitant à participer à la prochaine assemblée citoyenne de son quartier.

Ces diverses nouveautés feront encore l'objet de présentation en séance des assemblées citoyennes. Pour toute question, les habitant-e-s peuvent contacter le guichet d'accueil de Neuchâtel au 032 717 72 60 ou en écrivant à accueil.neuchatel@ne.ch

Les prochaines assemblées citoyennes

Corcelles-Cormondrèche	18 février	Salle des spectacles, Croix 4
Neuchâtel Est	12 mars	Salle de chant du Crêt-du-Chêne
Neuchâtel Nord	3 mars	Aula du collège des Parcs
Neuchâtel Ouest	4 mars	Auditoire du collège des Charmettes
Neuchâtel Sud	11 mars	Temple du Bas
Peseux	18 mars	Salle des spectacles
Valangin	5 mars	Salle Larobase

Ville de Neuchâtel

Renseignements complémentaires :

Service de la communication, 032 717 77 15/39

